



RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2009

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u>	<u>DIRECTION :</u>	D. LACONDEMINE	
	<u>ÉLUS</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLÉANTS</u>
	<u>1^{er} Collège</u>	S. DI GREGORIO	A.DELEAUD
	<u>2^{ème} Collège</u>	G.DOMBEY G.GAGNOUX	

ÉTAIENT ABSENTS :

(un qui-pro-quo sur la date de réunion
explique le peu de DP présents)

JC.BERTHIER	G.MORIN
F.RABUEL	T. PHILIP
G.MALECKI	R.MARTY
G. CLEAUD	B.PERCHAUD
C.BARITEL	L.BOUTIN
	G.PILLON

Questions CGT:

1) Rappel sur la participation

Suite à une erreur de l'entreprise ; une absence pour accident du travail a été considérée comme une absence en maladie, donc conséquences sur le montant de la prime d'intéressement et ainsi que sur le montant de la participation.

Après l'intervention du salarié concerné et de la CGT à plusieurs reprises, un rappel a été effectué sur la prime d'intéressement, mais encore rien sur la participation.

Nous demandons que soit fait le plus rapidement le rappel sur la participation, je pense que le salarié a suffisamment attendu son dû.

Réponse Direction :

Le principe est acquis pour ce salarié, puisqu'il s'agit d'un oubli (dû au fait qu'il était en accident de travail avec moins d'un an d'ancienneté, c'est-à-dire que son salaire n'était pas subrogé)

2) Bulletin de paie

Aujourd'hui il n'est pas facile de comprendre et de suivre l'évolution d'une fiche de paie, donc difficile de vérifier s'il y a des erreurs et surtout depuis que l'on fait du chômage partiel.

Quelques exemples :

- *Changement du taux horaire entre juin et juillet pour les salariés avec une*

prime d'assiduité.

- *Modification de la base CSG/RDS déductible*
- *Indemnisation du chômage partiel de 60 à 75%*
- *Rappel en notre faveur sur la CSG chômage partie déductible*
- *Nouvelle rubrique la prévoyance*
- *Modification du taux de la GMP A36 avec rappel*
- *Etc.....*

Afin de faciliter la lecture et le suivi, car ces derniers mois il y a eu beaucoup de changement.

Nous demandons qu'à chaque changement sur la fiche de paie, qu'une explication soit donnée à tous les salariés

Réponse Direction :

Nous sommes d'accord pour reconnaître que la lecture des feuilles de paie n'est pas simple d'autant plus avec la mise en place du chômage partiel.

Nous avons rédigé une explication pour le chômage des cadres et pour celui à 75 % des non-cadres.

Nous essayerons de rédiger une explication chaque fois que cela nécessaire.

La prochaine étape : la mise en place des 3 taux de CSG/CRDS pour le chômage en fonction de la situation fiscale du salarié (taux plein, exonération ou taux minoré sous un certain plafond d'imposition). Une explication a été préparée et sera distribuée aux salariés dans les jours qui viennent.

3) Le pointage dans les bureaux

Depuis que vous avez imposé le chômage partiel, les salariés des bureaux, se plaignent que leurs pointages ne soient que très rarement à jour.

Nous demandons une mise à jour du pointage.

Réponse Direction :

Deux salariées se sont effectivement manifestées aux Ressources Humaines, et il leur a été expliqué que leurs pointages ne pouvaient être à jour que lorsque les absences (pour congé, maladie, chômage...) étaient intégrées sur le système de pointage.

Notamment, en l'absence de retour du tableau de chômage partiel du service concerné (document transmis par le supérieur hiérarchique aux RH) le pointage faisait état d'un déficit d'heures, lequel était comblé dès que les RH saisissaient le nombre d'heures chômées.

La paie souffre fortement du chômage car il diminue de 20 % comme dans chaque service le temps de présence, alors que le travail est loin d'avoir diminué bien au contraire (depuis mars, date de la mise en place du chômage, chaque mois de paie a intégré un paramétrage nouveau : chômage à 60 % , puis chômage des cadres, puis chômage à 75 % , puis chômage compensé à 100% en aout, puis bientôt 3 taux de CSG/CRDS sur chômage... sans parler du remplacement maternité de la titulaire dans une période difficile...)

Nous comptons sur la compréhension de tous dans cette période complexe à gérer pour tous.

Prochaine réunion à 14.30 le 20 octobre 2009 en Rully